



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de
l'administration et de la
fonction publique**

Paris, le 2 novembre 2020

Sous-direction de la synthèse statutaire, de la
gouvernance et des partenariats

Bureau de la prospective et de l'expertise
européenne et internationale 1BEPI

Affaire suivie par :
Pauline Martin
Responsable des projets européens

Réf : 1BEPI/2020/07/7178

La directrice générale de l'administration et
de la fonction publique

à

Madame la secrétaire générale des affaires
européennes

Objet : Priorités de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) en matière d'administration et de fonction publique

Annexe : Recensement des besoins de formation de la DGAFP dans le cadre du plan interministériel

Suite à la RIM du 30 avril 2020, et en cohérence avec les priorités portées par la France sur la scène européenne et les actions en cours au niveau national, je vous prie de trouver ci-dessous le détail des **trois thématiques prioritaires qui pourront être portées dans le cadre du volet administration et fonction publique de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE)** : la mobilité et la diversification des parcours des fonctionnaires, la promotion du dialogue social européen et le renforcement du dialogue avec la Commission européenne en matière de fonction publique, et la transformation, la digitalisation et la résilience des administrations publiques.

Ces thématiques ont vocation à être abordées au niveau politique dans le cadre d'une rencontre des ministres et secrétaires d'Etat en charge de la fonction publique.

Elles seront également déclinées au sein du **réseau européen des administrations publiques EUPAN**, qui réunit les 27 États membres, la Commission européenne, la Suisse et la Norvège, dont la DGAFP exercera la présidence au 1^{er} semestre 2022.

Ma direction pourra par ailleurs être force de proposition dans le cadre des travaux de la filière du Conseil dédiée à la fonction publique européenne (groupe statut).

La DGAFP s'est déjà positionnée pour exercer sur la période 2022-2023 la présidence de **l'association des administrations employeuses (EUPAE¹), au sein du comité sectoriel de dialogue social européen pour les fonctions publiques des États membres (CSDS²)**, qu'elle a également vocation à présider en 2023. **Cette présidence dans le cadre du dialogue social européen contribuera au renforcement de la dynamique de la PFUE et de la capacité d'influence des autorités françaises sur l'élaboration des propositions de directives liées à la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux.**

À cette note politique sont par ailleurs annexées les précisions attendues s'agissant des besoins de la DGAFP dans le cadre de l'élaboration d'un plan interministériel de formation.

¹ EUPAE regroupe les administrations de 18 États membres de l'Union : 10 membres de plein exercice (Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Lituanie, Luxembourg, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie) auxquels s'ajoutent 8 observateurs (Allemagne, Autriche, Hongrie, Malte, Portugal, Lettonie, Finlande, Slovaquie)

² Ce comité regroupe la Commission, EUPAE et TUNED, association représentative des syndicats des 27 États membres de l'Union.

1. Mobilité et diversification des parcours des fonctionnaires

La diversification des parcours et la mobilité des fonctionnaires sont des axes forts de l'action du Gouvernement en matière de transformation publique qui seront déclinés dans le cadre de la PFUE. Une attention particulière sera portée à la haute fonction publique.

1.1. Dans le cadre de la PFUE, la DGAFP souhaite promouvoir une initiative européenne de la mobilité couvrant les problématiques suivantes :

- **Accompagner et lever les freins à la mobilité européenne**, en capitalisant sur l'expérience de l'ancien programme d'échanges de fonctionnaires Bellevue (suspendu en 2017 en l'absence de financements) et sur d'autres initiatives existantes (Experts nationaux détachés ; stages Erasmus jeunes fonctionnaires ; stages experts en formation professionnelle ; programmes ministériels...) ; une réflexion pourrait être engagée sur des formes innovantes de mobilité (universités d'été, formations communes...) entre les Etats membres ;
- **Promouvoir et encourager la mobilité des fonctionnaires européens** : les enjeux de mobilité pourraient ainsi être intégrés à la réforme plus générale (prévue d'ici 2023) du statut des fonctionnaires européens, qui seraient encouragés à effectuer une mobilité au sein des représentations des institutions ou des fonctions publiques des États membres ;
- **Nourrir les politiques nationales et les réformes en cours des pratiques européennes, grâce à des enquêtes ciblées**. Les conclusions de ces enquêtes et les projets structurants déployés par la DGAFP et ses partenaires pourront nourrir les travaux du réseau et de l'université d'été du réseau EUPAN qui a vocation à être accueillie en France à l'été 2022, et enrichir les actions conduites au niveau national. Une attention particulière sera notamment portée aux enjeux liés à la diversité et à la haute fonction publique.

1.2. La PFUE représente aussi une opportunité pour valoriser et développer les expériences européennes des fonctionnaires français.

Les travaux entamés depuis plusieurs années entre le SGAE et la DGAFP, DRH de l'État, sur la valorisation de la mobilité européenne doivent ainsi être poursuivis et consolidés, en tenant compte des besoins identifiés dans le cadre de la préparation de la PFUE. Ceux-ci s'intègrent pleinement dans les objectifs de renforcement de la mobilité portés par le Gouvernement dans le cadre de la loi de Transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 ainsi qu'avec les travaux interministériels engagés pour encourager et promouvoir la mobilité internationale des agents publics.

2. Promotion du dialogue social européen et renforcement du dialogue avec la Commission européenne en matière de fonction publique

La DGAFP participe activement depuis sa création aux travaux du comité sectoriel de dialogue social pour les fonctions publiques des États membres (CSDS), au sein de l'association représentative des employeurs EUPAE. Dans le cadre de sa présidence d'EUPAE (2022-2023) et du CSDS (2023), la DGAFP souhaite poursuivre trois objectifs :

2.1. Renforcer le poids des employeurs au sein du CSDS

Au sein du CSDS, la DGAFP souhaite, dans le cadre de sa présidence, renforcer le poids de l'association des employeurs EUPAE, qui regroupe aujourd'hui 18 États membres de l'Union européenne³, alors que l'organisation représentative des syndicats (TUNED) couvre les 27 États membres de l'Union européenne. Ceci pourra passer, d'une part, par l'augmentation du nombre de membres, pour associer à terme les 27 États membres de l'Union européenne, et, d'autre part, par une réforme du statut de membre, intégrant une réflexion sur le statut d'observateur.

2.2. Encourager la convergence entre EUPAN et EUPAE

Ces deux réseaux dédiés à la fonction publique fonctionnent aujourd'hui indépendamment, et selon des logiques propres. L'exercice simultané de la présidence de ces deux instances par un État membre représentera une situation inédite. Sans remettre en cause l'autonomie de ces deux structures, et pour renforcer leur poids auprès des institutions européennes, la DGAFP souhaite mettre à profit cette double présidence pour encourager leur convergence, en particulier s'agissant des thématiques traitées ou encore par l'organisation de séquences communes.

2.3. S'appuyer sur le CSDS pour influencer en amont les propositions de directives européennes

³ 10 Membres de plein exercice (Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Lituanie, Luxembourg, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie), auxquels s'ajoutent 8 observateurs (Allemagne, Autriche, Hongrie, Malte, Portugal, Lettonie, Finlande, Slovaquie).

Dans le cadre du Socle européen des droits sociaux, et sur la base du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (articles 154 et 155), la DGAFP souhaite être force de proposition normative pour la conclusion d'accords et l'adoption de décisions du Conseil couvrant spécifiquement la fonction publique (ex : transformation numérique des administrations, droits des personnels à l'information et la consultation).

Plus largement, le CSDS peut permettre aux autorités françaises de renforcer leur influence auprès de la Commission européenne, en amont de la présentation de ses propositions de directives, contribuant à la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux, **en lien notamment avec les conditions de travail, l'équilibre vie personnelle-vie professionnelle, les salaires, les enjeux d'égalité, diversité, etc.**

3. Transformation, digitalisation et résilience des administrations publiques

Les enjeux liés à la transformation des administrations publiques sont déjà aujourd'hui au cœur des travaux tant du réseau EUPAN que du CSDS. Ils prennent une dimension particulière dans le contexte de la crise sanitaire actuelle dont le traitement fait déjà l'objet de travaux comparatifs au sein du réseau EUPAN.

En tenant compte des conséquences de cette crise sur les administrations publiques, et en s'appuyant sur les études déjà réalisées ou en cours au niveau européen, les trois thèmes suivants pourront être abordés :

- La transformation numérique de la fonction publique et du service public, en particulier leurs nouvelles méthodes et organisations du travail, et le développement des administrations numériques ;
- Les enjeux liés à l'attractivité et à la diversité (recrutement, « marque employeur » des administrations) ;
- Les actions déployées pour réduire l'impact environnemental des administrations publiques.

Ces thématiques pourront notamment donner lieu à des enquêtes ou travaux spécifiques sous présidence française.

Sur tous ces sujets, une articulation avec les actions déployées par les institutions européennes sera aussi recherchée.

À ce stade sont prévues dans le cadre de la présidence française les manifestations suivantes :

- Une séquence politique associant les ministres en charge de l'administration et la fonction publique, qui pourrait ouvrir la présidence française, dédiée aux enjeux de transformation publique ;
- Quatre réunions du réseau EUPAN (réunion des directeurs généraux, groupe de travail technique, plus deux réunions du secrétariat d'EUPAN) ;
- Une réunion à Paris du comité de dialogue social européen ;
- Une conférence et/ou université d'été autour des enjeux de transformation et de fonction publiques.

Ces différents points seront affinés dans les prochains mois, en coordination avec nos partenaires européens, en particulier les présidences à venir.

Mes services, en particulier le bureau de la prospective et de l'expertise européenne et internationale (BEPI), qui coordonne les travaux liés à la PFUE au sein de la DGAFP, se tiennent à la disposition des vôtres pour poursuivre les travaux sur ces sujets.

**Pour la directrice générale
Le directeur général adjoint
Florian Blazy**

Copie : M. le secrétaire général de la présidence française

Annexe : recensement des besoins de la DGAFP dans le cadre du plan interministériel de formation

Un premier recensement interne des besoins de formation sur la base de l'offre formalisée par le SGAE a permis d'identifier les besoins suivants :

- Formations « module de base » : 25 à 50 places ;
- Formations « approfondissement » : 5 à 15 places ;
- Formations en négociation (sous réserve des contenus définitifs) : 5 places.

Des demandes complémentaires pourront être transmises par la suite, en lien avec la mobilisation croissante des bureaux métiers sur la préparation de la PFUE. Les agents de la DGAFP qui le souhaitent pourront en outre bénéficier des formations classiques offertes par l'IGPDE sur les questions européennes et en anglais.

Compte tenu du cadre particulier d'exercice de la PFUE pour la DGAFP, l'offre interministérielle, axée sur le Conseil, sera complétée par l'organisation de formations internes.